

REUNION DU 23 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Pasteur, sous la présidence de Madame Agnès EVRARD, Maire Adjointe.

Date de convocation : 13 août 2021

Présents : Mme EVRARD Agnès, M. LUSINIER Jacques, Mme LHERMET Florence, Mme REY- LE DONGE Martine, M. GARCIA Isidro, M. PETIT Julien, Mme DOUSSON Aurélie, M. BOREL David, M. BAES Frédéric, M. GAUDARÉ Gilles, M CHALIN Jean-Baptiste, M. TOURET Serge, Mme LAPALUS Fabienne, Mme CORTIAL Nathalie, Mme JOUBERT Anne-Marie.

Absents excusés : Mme GUILLOT Nathalie, Mme OLIVIER Florence, M. JOLIVET Richard, Madame MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle.

Monsieur Frédéric BAES a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 23 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG 63

Délibérations n° 2021-56

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part,

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat,

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier,

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Amant-Tallende adhère, modifie ses statuts.

Madame EVRARD, Maire Adjointe, donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- **de donner**, dans ce cadre, mandat au maire ou maire-adjoint afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération n° 2021-57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 (rectification d'une erreur de saisie sur tableau d'amortissement) :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	300,00
Total				300,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	ONA	Frais d'études	- 300,00
Total				- 300,00

PARTICIPATION ECOLE PRIVEE SAINTE CECILE

Délibération n° 2021-58

Madame REY LE DONGE explique au Conseil Municipal qu'en application des textes législatifs et réglementaires, la commune siège d'un établissement privé d'enseignement ayant passé un contrat d'association avec l'Etat conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education, doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Elle informe que la participation est basée sur le coût des écoles publiques de la commune. Pour 2020, le coût ressort à 497 € pour un élève en élémentaire et à 1 183 € pour un élève en maternelle.

A la rentrée scolaire 2020-2021, 18 enfants étaient inscrits en élémentaire et 9 enfants étaient inscrits en maternelle, à l'école Sainte-Cécile de St-Amant-Tde.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation à l'école Sainte-Cécile de St-Amant-Tallende pour un montant total de 19 593 € soit :

- 10 647 € (9 élèves en maternelle à 1 183 €)
- 8 946 € (18 élèves en élémentaire à 497 €)

REMBOURSEMENT FRAIS SECRETARIAT SIVOM

Délibération n° 2021-59

Madame EVRARD expose au Conseil que :

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples rencontre des difficultés pour le recrutement d'agent pour assurer le secrétariat compte tenu du faible nombre d'heures nécessaires à sa gestion,

Depuis le 17 avril 2021, le secrétariat de la commune de Saint-Amant-Tallende assure le secrétariat du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de St-Amant-Tde/St-Saturnin, date à laquelle Madame GUILLOT Nathalie a été élue Présidente de ce syndicat,

Une convention de remboursement des frais de secrétariat pourrait être signée sur la base de quatre heures hebdomadaires pour un montant trimestriel de 1 400 €/trimestre pour l'année 2021, établie pour une durée de trois ans. Le montant serait révisable chaque début d'année.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire Adjointe et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur LUSINIER Jacques, Maire Adjoint, à signer la convention à intervenir avec le SIVOM St-Amant-Tde/St-Saturnin telle que présentée ci-dessus pour le remboursement des frais de secrétariat.

-==--

Monsieur TOURET indique au Conseil que le budget du SIVOM est très contraint alors que des travaux importants sont à prévoir dans les logements de la Gendarmerie, vendre les logements à un bailleur serait une solution à envisager.

RECRUTEMENT d'un VOLONTAIRE TERRITORIAL de l'ADMINISTRATION

Délibération n° 2021-60

Monsieur Serge TOURET expose au Conseil Municipal :

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations a lancé un nouveau dispositif dénommé Volontariat Territorial en Administration qui permet aux collectivités de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum. L'Etat verse une aide forfaitaire de 15 000 €.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

Le recours à ce dispositif permettrait à la commune de recruter un agent dont les missions principales consisteraient en :

- la requalification de la friche industrielle (AC 51 : partie de l'ancienne papeterie)
- la préparation d'itinéraires de déplacements doux
- l'identification de terrains répondant aux critères de mise en œuvre de la procédure de « biens sans maîtres »

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste d'attaché à temps complet dans le cadre des contrats de projet, du 01 octobre 2021 au 30 septembre 2022, (article 3, II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- sollicite dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration pour le projet tel que décrit ci-dessus la subvention forfaitaire de l'Etat de 15 000 €
- Autorise Mme le Maire ou son adjointe :
 - A signer un contrat à durée déterminée « contrat de projet » d'une durée de 12 mois, à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché,
 - A prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 19/35e

Délibération n° 2021-61

Madame REY LE DONGE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet afin de renforcer l'équipe en charge du Service Municipal d'Accueil et Restauration et de l'entretien des infrastructures scolaires et communales, compte tenu de l'augmentation des effectifs. Au 18 juin 2021, 25 inscriptions supplémentaires étaient enregistrées, soit 145 enfants inscrits à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer au titre de l'article 3-1 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activités) un poste d'adjoint technique 19 h/35^e du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022, la rémunération étant fixée au 1^{er} échelon du grade correspondant,
- Autorise Madame le Maire ou son Adjointe à signer tout document relatif à ce dossier.

MAITRISE D'ŒUVRE **TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES** **ALLEE DES MARRONNIERS**

Délibération n° 2021-62

Une réunion a eu lieu le 12 août avec le Département pour faire le point sur divers travaux et notamment ceux concernant l'allée des Marronniers. La Commune est compétente pour le réseau « eaux pluviales », seule la compétence « assainissement » ayant été transférée au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon. L'ampleur du chantier de l'allée des Marronniers nécessite le recours à une assistance de maîtrise d'œuvre.

Il présente le devis de Auvergne Etudes d'un montant respectif de 10 400 € HT à la charge de St-Amant et 11 376 € HT à la charge de St-Saturnin (le Conseil Municipal de St-Saturnin devant statuer en septembre prochain sur ce dossier).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier à Auvergne Etudes une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau communal d'eaux pluviales allée des Marronniers, pour un montant HT de 10 400 €,
- Autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Délibération n° 2021-63

Monsieur TOURET indique au Conseil Municipal que le programme de rénovation des fontaines est bien avancé. La fontaine de la place du 11 novembre a été déposée et est en cours de restauration. Elle devrait être réinstallée avant la fin de l'année.

Il précise que ce programme a bénéficié de 59 dons d'un montant total de 10 520 € que des particuliers ont versés à la Fondation du Patrimoine. Cette dernière reversera la somme de 9 888 € à la Commune de Saint-Amant-Tallende pour ces travaux, la différence de 632 € correspondant aux frais de gestion (6 %).

Il propose de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2021, la cotisation s'élevant à 120 €.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine
- autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Forum des associations

Il aura lieu, en extérieur en raison des conditions sanitaires, le samedi 04 septembre sur le parking entre l'école et la salle polyvalente. Participeront les associations des communes de Tallende, Saint-Saturnin, Saint-Sandoux et St-Amant.

Monsieur LUSINIER précise que la présentation du passe sanitaire sera nécessaire car la manifestation accueillera plus de cinquante personnes.

Feu d'artifice du 17 juillet (prévue le 13 mais reportée en raison du mauvais temps)

Excellent retour de la population pour cette manifestation intercommunale tant au niveau de l'animation musicale que de la prestation feu d'artifice.

Monsieur LUSINIER informe le Conseil qu'il a déposé une demande de subvention DALD pour cette manifestation.

Marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire reprendra le vendredi 03 septembre.

Il a été interrompu à la demande des exposants qui avaient des priorités sur des sites touristiques et qui se sont engagés à revenir dès la rentrée.

St-Amant en rose

Madame EVRARD indique qu'un message a été diffusé sur Facebook pour l'organisation d'un groupe « St-Amant en rose » pour participer à la course/marche annuelle organisée à Clermont-Ferrand, manifestation dont le but est de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein. Inscription ouverte à tous.

Une animation saint-amantoise pourrait être mise en place : ballons roses sur parvis mairie, bus anglais aux couleurs du groupe de St-Amant, ...
Evènement à promouvoir.

Echo des coteaux

La livraison devrait intervenir mercredi pour une distribution ce week-end.

Travaux

Monsieur GARCIA fait un point sur les travaux :

- L'aménagement du parking du Montel est bien avancé. La végétalisation se fera en octobre.
- Le rétrécissement de la rue du Petit Paris est opérationnel.
- Cette semaine auront lieu le marquage des places de stationnement et la mise en place de la signalisation du sens giratoire rue du Château.
- Les cuves de récupération d'eau à l'atelier municipal sont installées.
- Des fuites/infiltrations à hauteur de certaines portes de la salle polyvalente sont en cours de réparation.

Madame LHERMET précise que :

- les travaux de la salle polyvalente devraient commencer début septembre - conditionnés par le dossier amiante mais également par d'éventuels soucis d'approvisionnement en matériaux dus à la crise sanitaire-,
- le dossier de végétalisation des cours des écoles et service municipal accueil et restauration est en cours de préparation (brumisateurs, peinture au sol sur goudron cour, ...
- un bac à sable a été demandé par les enseignantes de l'école maternelle
- deux panneaux lumineux ont été installés pour signaler le passage piétons à hauteur de l'abri bus rue de la Papeterie.

Madame EVRARD signale qu'un message a été diffusé sur Facebook pour la recherche d'un médecin suite à la cessation d'activité du Docteur BLANC le 05 juillet 2021.